Image not found or type unknown

Svp juste un conseil merci

Par **agadiroiz**, le **27/02/2009** à **22:21**

Bonjour,

Je me permets de passer par vous afin d'avoir une réponse à une question relative à un problème de logement. Nous occupons avec mes parents un logement 3F dans le 93 qui est prévu pour une démolition. Pour cela, nous avons rencontrés le représentant come le reste des locataires pour des propositions de relogement.
Ceux-ci nous ont proposés 3 type de logement dans le 93 ne voulant pas nous donner d'autres département car apparemment c'est comme sa et pas autrement. Les logements visités ne nous convenant pas car quartier agités ou manque de place ou encore non sécurisés nous les avons refusés. A trois reprises, nous avons reçu à la suite de ces refus une lettre recommandée pour nous notifier notre choix de refus par rapport a ces logements. Suite à cela, les 3F ont apparemment été rachetés et c'est un cabinet externe qui s'occupe de reloger les gens. Sauf que depuis le mois d'octobre, nous n'avons plus de nouvelle jusqu'a aujourd'hui nous recevons une lettre recommandé d'un huissier de justice nous notifiant comme au reste des locataire restant (50 personnes) dans le quartier la fin du bail le 31/08/09 sauf que nous savons pas quoi faire ...
Peut-on être mis dehors comme sa alors que nous n'avons rien demandé et que nous avons toujours respecté nos paiement et nos locaux ? Que faire ? Me parents sont âgés de 65 et 62 ans et moi 28 ans ? Je souhaitais également prendre mon logement par l'intermédiaire des 3F sauf que d'après ce qu’ils disent on en a pas parlé au début donc ce n’est pas possible...

Merci beaucoup de votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés